

Coup de Proj'ecteur

N° 66

L'engagement du Conseil départemental
pour la vie associative et citoyenne

Bimestriel - Novembre / Décembre 2019

LE VAL-DE-MARNE MET LES BÉNÉVOLES À L'HONNEUR



Le 28 septembre dernier, le Département faisait le pari de promouvoir le bénévolat en organisant un événement hors-normes ayant pour ambition de susciter la rencontre, les échanges et l'envie de s'engager. Avec plus de 500 personnes sur place et plus d'une cinquantaine d'associations représentées, cet événement a été un succès et témoigne de la vitalité et du potentiel de notre territoire. À l'heure où nos sociétés traversent des épreuves sociales, écologiques, économiques et culturelles, le Département est convaincu que l'engagement de chacune et de chacun est un des leviers de la transformation. Aussi, en écho à la journée mondiale du bénévolat, le 5 décembre prochain, le Département entend continuer à développer une politique volontariste en faveur des bénévoles et des citoyens engagés, malgré les contraintes budgétaires imposées par l'État aux collectivités territoriales.

Christian Favier

Président du Conseil départemental
du Val-de-Marne

L'AGENDA DE PROJ'AIDE

Des formations gratuites pour les associations val-de-marnaises.

Elles ont lieu au 121 avenue du Général de Gaulle à Créteil. Pour y participer, il est impératif de s'inscrire au préalable auprès de Proj'aide en précisant les coordonnées de l'association et du participant à la formation.

Deux membres par association et par formation sont acceptés !

Les inscriptions s'ouvrent 6 semaines avant la date de la formation.

Inscriptions : Par téléphone au 01 49 56 85 37

Par courriel à projaide@valdemarne.fr

Sur le site Internet

<http://www.valdemarne.fr/a-votre-service/formations/pour-les-associations>

NOVEMBRE

Mardi 5 novembre 2019 (9h30-17h)

Construire un projet avec méthodologie

Mercredi 6 novembre 2019 (18h-21h)

Réussir une assemblée générale

Jeudi 14 novembre 2019 (9h30-17h)

Développer sa communication : quelle stratégie ? quels outils ?

Vendredi 15 novembre 2019 (14h-17h)

Créer une association

Mardi 19 novembre 2019 (9h30-17h)

Rémunérer un intervenant ou une intervenante

Mercredi 20 novembre 2019 (18h-21h)

La fiscalité des associations

Samedi 30 novembre 2019 (9h30-12h30)

Rôles et responsabilités des membres du bureau

DÉCEMBRE

Mardi 3 décembre 2019 (18h-21h)
Rechercher (et trouver !) des bénévoles

Mercredi 4 décembre 2019 (9h30-17h)

Concevoir un site Internet pour son association

Samedi 7 décembre 2019 (9h30-12h30)

Le projet associatif, un outil pour dynamiser son association

Mardi 10 décembre 2019 (9h30-17h)

Anticiper et évaluer les situations conflictuelles

Mardi 17 décembre 2019 (9h30-17h)

Communiquer sur les réseaux sociaux : une opportunité pour votre association

Mercredi 18 décembre 2019 (18h-21h)

Créer une association

vie pratique

communication

gestion financière

formations en partenariat

ressources humaines

RENDEZ-VOUS

Matinales Proj'aide :

l'assurance des associations p.4



© Mathieu Genon

28 septembre : Citoyennes et citoyens, osez l'engagement bénévole

Pas de format convenu pour ce rendez-vous festif au Parc des Cormailles à Ivry-sur-Seine qui a permis la rencontre entre associations et bénévoles. Défis déambulatoires, espace d'expression et jeux ont réveillé nos envies d'agir.

ZOOM SUR...

La rémunération d'un ou d'une intervenant.e

Une association a parfois le sentiment que ses ressources bénévoles ne suffisent plus et souhaiterait faire appel à une professionnel·le rémunéré·e.

Se questionner sur la nécessité d'un recours extérieur

Avant de décider d'embaucher un·e intervenant·e, l'association doit se poser un certain nombre de questions. Par exemple, est-ce que les activités de l'association nécessitent obligatoirement un·e intervenant·e extérieur·e ? L'activité est-elle bien en rapport avec l'objet statutaire de l'association ? S'est-on assuré qu'aucun des bénévoles n'est en mesure de remplir cette mission ? L'association est-elle face à une surcharge de travail temporaire ou s'agit-il d'un développement de l'activité qui devrait se pérenniser ?

Définir les besoins et les missions de l'association

Dans le cas où l'association confirme son besoin de faire appel à un·e intervenant·e extérieur·e, il convient de s'interroger sur ses besoins précis. Pour quelles missions l'intervenant·e est-il nécessaire ? Combien d'heures par semaine cela représente-t-il ? Sur quelle durée ? Les dirigeant·e-s de l'association doivent définir clairement les missions qui lui seront attribuées ainsi que les conditions dans lesquelles il devra les accomplir.

Évaluer l'impact financier

Il est impératif d'effectuer une simulation de la charge financière supplémentaire

que représente l'intervenant·e (facture ou salaire chargé) et de savoir si l'association a des moyens financiers suffisants et pérennes pour assurer la continuité des actions qu'elle met en place aujourd'hui. L'élaboration d'un budget prévisionnel pluriannuel et d'un plan de trésorerie qui nous éclaire sur la situation financière de l'association et ses entrées et sorties d'argent sont des éléments essentiels pour apporter des réponses en terme d'impact financier pour l'association.

Choisir un mode de rémunération

L'intervenant·e peut être rémunéré·e grâce aux factures qu'il/elle présente à l'association ou au salaire qu'il perçoit. Dans ce cas, l'association est dans l'obligation de payer toutes les charges qui lui incombent en tant qu'employeur. Certains dispositifs peuvent, toutefois, faciliter la tâche des dirigeant·e-s qui embauchent un salarié·e, notamment :

Chèque emploi associatif :

facilite les formalités liées à l'embauche de salariés. La gestion se fait par le centre national Chèque Emploi Associatif (CEA), pas de bulletins de paie ni de calcul de cotisation à réaliser, mais il faut rédiger un contrat de travail et adhérer à la médecine du travail.

ASTUCE

Associations d'Ablon-sur-Seine, de Valenton, Villeneuve-le-Roi et Villeneuve-Saint-Georges, inscrivez-vous à la formation « établir un budget prévisionnel » qui aura lieu le 21 novembre à 18h30 à la Lutèce à Valenton !

GUSO :

dispositif simplifié de déclaration et de paiement des cotisations sociales gratuit. Le service Guso est dédié aux organisateurs pour qui le spectacle vivant n'est pas l'activité principale.

Chèque Intermittents :

document unique, prêt à l'emploi. À la fois contrat de travail et mandat, il permet de traiter le salaire d'artistes et de techniciens pour le compte d'un employeur et en son nom.

Des conséquences dans le fonctionnement de l'association

Après avoir défini quel statut pour votre intervenant·e, il est nécessaire de mesurer quelles conséquences l'arrivée d'un·e intervenant·e a dans la vie quotidienne de votre association.

Il est nécessaire d'associer tous les membres à cette arrivée, même si les tâches administratives (entretien de recrutement, déclaration d'embauche...) incombent aux dirigeant·e-s.

Pour faire face à toutes ces questions, Proj'aide propose une formation : « Rémunérer un·e intervenant·e » et des rendez-vous avec les conseillères techniques.

Lancer une campagne d'adhésions

Fidéliser ses adhérents, en trouver de nouveaux, c'est indispensable, et ça ne s'improvise pas ! Comment et auprès de qui communiquer ?

Faire campagne, pourquoi ?

Il s'agit de faire connaître vos actions et rassembler autour des projets collectifs, faire vivre les activités de l'association, et enfin de récolter des fonds !

Faire campagne, pour qui ?

Pour les actuels et futurs adhérents ! Faites confiance aux premiers, ils sont les meilleurs ambassadeurs pour recruter les nouveaux, à condition qu'ils disposent d'informations suffisantes sur l'association.

Faire campagne, où et comment ?

Plusieurs solutions complémentaires s'offrent à vous, réfléchissez à ce qui vous convient en fonction de votre activité, de vos moyens humains et matériels, et de vos compétences !

Parmi les moyens possibles :

Investissez les espaces fréquentés par le public, ou même la rue : aller vers, discuter, c'est un bon moyen pour intéresser les citoyens. Préparez-vous pour donner envie, travaillez votre discours ! Prévoyez un événement de rentrée, un temps convivial : portes ouvertes, cours d'essai, atelier découverte... Communiquez par différents canaux et soignez vos supports de communication : dans la presse locale (papier ou numérique), sur le web (votre site internet, les réseaux sociaux)

Si vous souhaitez en savoir plus, Helloasso propose un guide en ligne pour réussir sa campagne d'adhésion.

EN SAVOIR PLUS...

Vous avez un fichier d'adhérents ? Pensez à appliquer le Règlement général de protection des données, ou RGPD !

Le RGPD a pour objectif principal de renforcer la protection des données personnelles, c'est-à-dire "toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable".

Vous êtes notamment concerné si l'association dispose d'un fichier des adhérents dans lequel vous traitez des données personnelles qui identifient directement une personne (un prénom, un nom...) ou indirectement (un identifiant, un numéro de téléphone, etc.).

Dans ce cadre, vous devez préciser le cadre d'utilisation de ce fichier et le temps de stockage des données. Vous devez ensuite recueillir (et conserver) le consentement explicite des personnes concernées, ce par tout moyen.

Pour mieux comprendre le RGPD, vous trouverez de nombreux outils mis en ligne par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)

LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS



Mme Lydie BIMONT

Directrice de Cultures du Cœur en Val-de-Marne

Pourquoi recherchez-vous des bénévoles ?

Notre association lutte contre l'exclusion par l'accès aux pratiques culturelles en faveur des personnes accompagnées par le secteur social. Nous cherchons des bénévoles pour assurer des missions de médiation culturelle et d'aides diverses au projet.

Comment vous y prenez-vous ?

Nous mettons en place des campagnes d'adhésions en fonction de nos besoins. Nous utilisons des plateformes de mises en relation entre bénévoles et associations, comme France bénévolat et Tous bénévoles, où nous publions des fiches de mission spécifiques.

Quand un bénévole nous contacte, nous recherchons ensuite le relais social qui pourra l'accueillir. Nous privilégions alors une communication locale, en publiant une information ciblée dans le journal municipal. C'est alors un travail partenarial qui s'engage avec la structure sociale impliquée.

Des personnes qui bénéficient de nos actions peuvent également manifester l'envie de s'engager à leur tour avec Cultures du Cœur. Ils peuvent ainsi aider au siège, en contribuant à la programmation culturelle, à la communication ou à des projets spécifiques de l'association.

Comment communiquez-vous sur vos campagnes d'adhésion ?

Via les plateformes de mise en relation, comme nous l'avons vu, mais aussi par la diffusion de flyers lors de forums ou d'informations sur les réseaux sociaux, comme Facebook ou LinkedIn. Mais surtout, nous privilégions le contact direct ! Ce sont les rencontres qui favorisent la relation de confiance entre les bénévoles et l'association !

Avez-vous d'autres pistes ?

Nous souhaiterions mettre en place en 2020 un groupe de réflexion sur cette question. L'objectif serait d'élaborer une stratégie avec nos partenaires culturels ou avec les équipements sportifs du réseau partenarial sur le Val-de-Marne pour toucher leurs abonnés mais aussi les artistes et les sportifs et leur donner envie de s'engager à nos côtés.

AUTOUR DE VOUS

Novembre, le mois de l'ESS

Depuis 2008, chaque année en novembre, l'économie sociale et solidaire (ESS) fait parler d'elle : toutes les structures qui mettent l'humain et l'environnement au cœur de leurs activités profitent de l'occasion pour gagner en visibilité.

Des temps forts à l'échelle nationale se succèdent tout le mois : la semaine de la finance solidaire du 4 au 10 novembre, la semaine étudiante de l'ESS du 6 au 13 novembre, le festival des solidarités du 15 novembre au 1er décembre, la semaine européenne de réduction des déchets du 18 au 24 novembre, la journée de lutte contre les violences faites aux femmes le 25 novembre mais aussi des conférences-débats, des ateliers s'inspirant de l'économie circulaire, des portes-ouvertes...

En attendant les programmes finalisés des villes et des établissements publics

territoriaux (EPT), voici un échantillon des rendez-vous associatifs val-de-marnais :

- Un atelier démontage-remontage vélo tous les vendredis de novembre avec la *Cyclofficine* d'Ivry-sur-Seine.
- Une croisière sur la Seine et la Marne à la découverte de la biodiversité et du patrimoine la matinée du mercredi 13 novembre avec *Au fil de l'eau*.
- Une exposition ludique pour faire découvrir les métiers du spectacle jeudi 28 novembre à 14h30 à la Cité des Métiers avec *Cultures du cœur 94*.



- Une projection du film *Food Coop* vendredi 13 décembre à 20h au théâtre de Chevilly-Larue avec *Cooquelicoop* et *La ferme du saut du loup*.

N'hésitez pas à faire un tour du côté des ressourceries, cantines solidaires, coopératives ou encore des structures d'insertion qui vous entourent pour rencontrer les acteurs et actrices qui contribuent à construire une économie qui a du sens !

RENDEZ-VOUS

Matinales Proj'aide : l'assurance des associations

Devez-vous assurer votre association ? Pour ses bénévoles et le public accueilli ? Pour le local alors qu'elle n'y intervient que ponctuellement ? Proj'aide vous propose une Matinale le 13 décembre prochain pour y voir plus clair.

De par leurs activités, les associations sont exposées à des risques divers qui peuvent engager leur responsabilité et celle de leurs dirigeant.e.s, mais aussi de leurs adhérent.e.s. C'est pourquoi nous vous proposons d'aborder une question parfois complexe, mais néanmoins incontournable : les assurances.

La « matinale » sera l'occasion de rencontrer un délégué du CDIA (centre de documentation et d'information des assurances), qui répondra à toutes vos questions. Au programme : responsabilité civile, assurance des locaux, des véhicules, contrats distincts ou multirisques... autour d'un café

ou d'un thé, le tout sans indigestion ! Rendez-vous convivial, la « matinale » est avant tout un moment d'échange et de partage d'expérience, de quoi commencer la journée avec le sourire et les idées claires.

La « Matinale » aura lieu le vendredi 13 décembre prochain, de 9h30 à 11h. A la Maison du citoyen et de la vie associative – salle de l'Orangerie 16 Rue du Révérend Père Lucien Aubry, 94120 Fontenay-sous-Bois Accueil café à partir de 9h.

Nombre de places limité, inscription obligatoire au 01 49 56 85 37 ou par mail projaide@valdemarne.fr

DERNIÈRE MINUTE !

Un atelier citoyenneté pour les associations !

Proj'aide propose aux dirigeant.e.s bénévoles un atelier sur le thème suivant : comment éveiller les envies d'agir des citoyen.ne.s, de vos adhérent.e.s et des bénévoles déjà présent.e.s dans votre structure ? Comment devenir acteur.trice, et non pas simple consommateur.trice ?

L'objectif ? Partager en petit groupe des expériences, découvrir des animations participatives, des techniques facilement réutilisables...

Animé par l'association Astérya, l'atelier aura lieu le vendredi 22 novembre de 14h à 17h, dans les locaux de Proj'aide : places limitées inscription au 01 49 56 85 37.

**Retrouvez l'actualité des associations
val-de-marnaises sur
<http://projaide.valdemarne.fr>**

Renseignements et abonnement

Tél. : 01 49 56 85 37

Fax : 01 79 86 15 09

Courriel : projaide@valdemarne.fr

Site : <http://projaide.valdemarne.fr>

Adresse :

Conseil départemental du Val-de-Marne
Proj'aide, Immeuble ECHAT. 121, av. du
Général de Gaulle. 94000 CRÉTEIL

Proj'aide